

N° 13

Mai 2013

Le mot du maire

Le décret du 24 janvier 2013 prévoit que la semaine de nos enfants en maternelle ou en élémentaire se déroulera sur 4 ½ jours au lieu de 4. La réforme s'appliquera à la rentrée 2014 car deux paramètres ont guidé ce choix : l'intérêt des enfants et le temps. Le temps pour réfléchir, écouter, expliquer, convaincre et enfin élaborer. C'est tout l'enjeu du groupe de travail qui réunit élus, parents et enseignants et qui doit construire un projet pour la fin de cette année 2013.

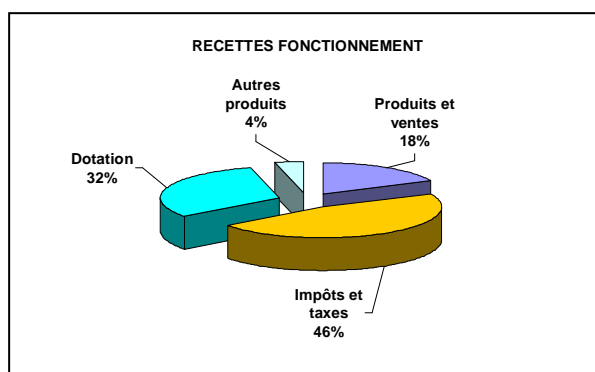
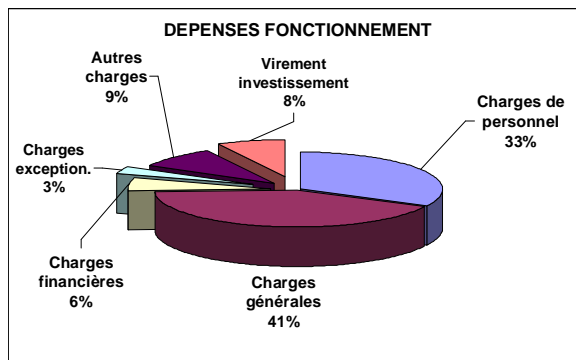
Alain Pattingre

Budget

Cette année encore, la commission des finances a proposé au conseil municipal de maintenir à leur taux antérieur les trois taxes communales. Pour autant, des investissements sont programmés pour 2013. Les plus importants sont :

- La rénovation des portes du caveau communal.
- L'extension du cimetière et la création d'un jardin du souvenir.
- La rénovation d'une partie de l'éclairage public.
- Des achats de terrains pour une meilleure maîtrise du foncier sur la commune

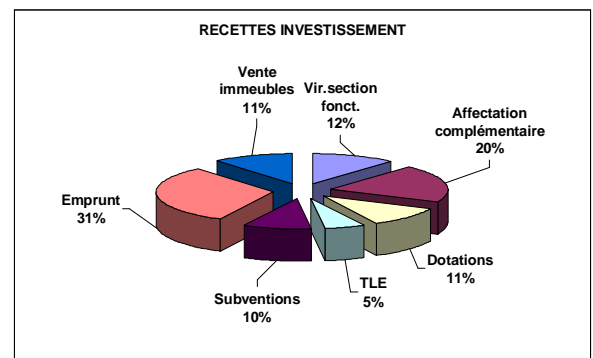
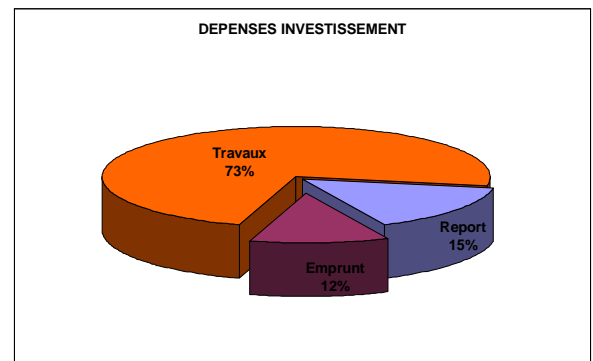
- **Fonctionnement : 481948 €**



Le détail du budget est consultable en ligne sur le site de la commune :

<http://www.courlans.fr>

- **Investissement : 316087 €**



Urbanisme

La révision du POS en PLU doit s'achever cette année. Une première concertation avec la population a eu lieu le 11 juillet 2012, une seconde dont les modalités restent à définir se tiendra prochainement.

Le conseil municipal devrait être amené à donner son avis sur le projet de PLU d'ici fin 2013.

Travaux

Les travaux programmés en 2012 sont pour la plupart achevés :

- Réfection du pont « Au Gay La Biche »
- Aménagement de la rue Emmanuel Vauchez
- Remplacement et mise aux normes de la signalisation verticale et horizontale (limitation de tonnage route de Bletterans).
- Mise aux normes de l'installation électrique de l'église (don de 400€ de l'association paroissiale).

Affaires scolaires

Carte scolaire

Par courrier en date du 20 décembre 2012, Monsieur le directeur académique informait la commune de la suppression éventuelle de la 6^{ème} classe de notre école.

La menace se précisant lors de la parution du champ d'étude des suppressions, la mobilisation des parents venait conforter la municipalité dans sa volonté de maintenir l'offre scolaire actuelle de la commune.

Après une première réunion avec les parents d'élèves, les enseignants, le personnel communal et en présence de notre conseiller général, Mr Duvernet, un courrier argumenté et chiffré était donc adressé à Mr le directeur académique. Une nouvelle réunion de concertation a été organisée par la municipalité, en présence de Mr l'inspecteur de l'éducation nationale de Lons II, de Mr le député maire J. Pélissard, d'une délégation de parents d'élèves, d'un représentant de la commune de Chilly Le Vignoble et de la commission scolaire de la commune de Courlans. L'ensemble de ces actions avait pour but de mettre en avant les effectifs attendus, les effectifs constatés et la présence tout au long de l'année des enfants des gens du voyage de l'aire d'accueil intercommunale de Montmorot.

Le 14 février 2013, la commune recevait un courrier de Monsieur le directeur académique l'informant avoir pris en considération les arguments avancés et qu'après avoir recueilli l'avis du conseil départemental de l'éducation, il **abandonnait la mesure de suppression de la 6^{ème} classe de l'école.**

Rythmes scolaires

Après avoir recueilli l'avis des enseignants et des parents d'élèves, le conseil municipal a décidé le 28/3/2013 de reporter la mise en application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Une première réunion de travail a eu lieu le 7 mai.

Les décisions à prendre sont lourdes de conséquences :

Infos pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat au public : *Merci de respecter ces horaires*

- Lundi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00

- Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00

Tel : 03 84 47 12 05 - Fax : 03 84 47 35 31

Retrouvez ce bulletin et l'actualité de la commune

sur notre Site internet : <http://www.courlans.fr>

Courriel : mairiedecourlans@wanadoo.fr

Permanences de Monsieur le Maire et d'un adjoint :

chaque mardi de 17h30 à 19h00 (il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie)

- Choix de la demi-journée supplémentaire
- Choix des activités périscolaires
- Gratuité ou non des activités proposées
- Incidences financières sur le budget
- Incidences sur l'emploi du temps des personnels
- Augmentation du temps de garderie

Le projet de mise en œuvre de la modification des rythmes scolaires doit être présenté aux services académiques à la fin de l'année 2013.

Inscriptions rentrée 2013

Pour être accueillis à la rentrée de septembre 2013, les enfants doivent avoir 2 ans révolus (nés avant le 3/09/2011 ou le 6/01/2012 en fonction des places disponibles). Si vous connaissez des personnes susceptibles d'inscrire leur enfant à l'école à la rentrée prochaine (quelle que soit la classe), merci de leur demander de contacter l'école ou la mairie dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le conseil municipal sera à nouveau très vigilant sur la carte scolaire 2014 et mettra tout en œuvre pour le maintien des 6 classes de l'école.

Tous les enfants susceptibles d'être accueillis à l'école le seront dans le respect des lois et règlements.

L'association Yetchuno



organise son traditionnel concours de pétanque sur le terrain municipal.

SAMEDI 1^{er} JUIN 2013